

GRILLE DE CRITERISATION - REGLEMENT D'ATTRIBUTION DU SOUTIEN METROPOLITAIN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

Critères d'éligibilité	Sous critères	à remplir	Manifestation
Statut du porteur de la manifestation	Entreprise commerciale	par l'organisateur	
	Association	par l'organisateur	
	Association partenaire de la Métropole	par l'organisateur	
	Association Métropolitaine	par l'organisateur	
	Fédération sportive/Comité/Ligue	par l'organisateur	
Spécificité de la structure	- de 100 adhérents	par l'organisateur	
	de 101 à 1000 adhérents	par l'organisateur	
	section "jeunes"	par l'organisateur	
	La structure a-t-elle une section féminine ou mixte	par l'organisateur	
	+ de 1001 adhérents/handisport/santé	par l'organisateur	
Représentativité de la structure	Locale à départementale	par l'organisateur	
	Régionale	par l'organisateur	
	Interrégionale	par l'organisateur	
	Nationale ds le top 50 ou + de 4 athlètes de niveau national	par l'organisateur	
	Pro ou HN	par l'organisateur	
Niveau de la manifestation	Rencontre promotionnelle/entreprise et manifestation locale	par l'organisateur	
	Niveau régionale à interregional	par l'organisateur	
	niveau national et ou présence d'au moins 3 équipes étrangères	par l'organisateur	
	Championnat international - Compétition internationale	par l'organisateur	
Rayonnement et retombées	local	par l'organisateur	
	Régional Sectoriel	par l'organisateur	
	Etendu à l'ensemble de la société - touristique	par l'organisateur	
Nombre de participants ou nombre de spectateurs	-100	par l'organisateur	
	De 101 à 500	par l'organisateur	
	de 501 à 1000	par l'organisateur	
	de 1001 à 2500	par l'organisateur	
	+ de 2500	par l'organisateur	
Developpement durable promotion du sport jeune/féminin/handisport/social	Manifestation sportive adulte/coporatiste	par l'organisateur	
	Manifestation sportive eco-sportive (gestion des déchets, transport doux,..)	par l'organisateur	
	Discipline sportive émergente	par l'organisateur	
	Manifestation sportive populaire tt public et ou mixte	par l'organisateur	
	Manifestation sportive de promotion du sport féminin	par l'organisateur	
	Manifestation sportive de promotion du sport jeune public	par l'organisateur	
Fréquence	Manifestation sportive de promotion du handisport et du sport santé	par l'organisateur	
	Annuelle ou biannuelle	par l'organisateur	
	Demande occasionnelle	par l'organisateur	
Durée de la manifestation (mise en configuration comprise)	Première demande	par l'organisateur	
	1 jour à 2 jours	par l'organisateur	
	de 3 jours à 1 semaine	par l'organisateur	
Montant de l'aide matérielle, logistique et valorisation de la mise à disposition d'équipement et ou de personnel	une semaine et +	par l'organisateur	
	+ de 20 000 €	Par la DSLGE	
	de 5 001 € à 20 000 €	Par la DSLGE	
	de 2 001 € à 5 000 €	Par la DSLGE	
	de 500 € à 2 000 €	Par la DSLGE	
Part de financement public	- de 500 €	Par la DSLGE	
	+ de 8% ou ligue et fédération	par l'organisateur	
	De 8 à 5%	par l'organisateur	
Manifestation métropolitaine	- de 5%	par l'organisateur	
	de 5 à -5	Par la DSLGE	
Bonus score : adéquation avec la politique Métropolitaine (Dev durable, handisport, santé, féminisation..)	de 1 à 5	0	0